

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Jeudi 31 mars 2022 - Gymnase Anatole France

64 habitants présents

Conseil de quartier : L'équipe d'animation (Laurent ALBINA, Frédérique GROLIER, Christophe LARGE, Olivier-Louis MIALHE et Marion PORCHE) et les membres du Conseil de quartier,

Élus : Christèle MORIN, Adjointe au Maire chargée de la Démocratie Locale, de la Proximité, de la Propreté, de la Salubrité, des Espaces Verts, Alain GIORGIS, Adjoint au Maire chargé de la Prévention, de la Tranquillité Publique, de la Police Municipale, de la Relation avec les Armées, Thierry LESAUVAGE, Conseiller municipal délégué à l'Urbanisme et au Droit du sol, Vice-président de la CARO chargé du Climat, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,

Services Municipaux : Éric BOURDAJAUD, Directeur Espaces Verts et Propreté, Aurélie GENNATAS, Chargée de Citoyenneté et Proximité, Yannick TACHET, Directeur Aménagement Urbain et Voirie.

En ouverture de séance, Frédérique GROLIER remercie les habitants de leur participation à ce rendez-vous citoyen et présente l'ordre du jour de la réunion, qui permettra de présenter l'avancée du travail au sein des différentes commissions thématiques du Conseil de quartier :

- commission communication,
- commission animation,
- commission sécurité,
- commission cadre de vie, environnement, salubrité,
- commission urbanisme et immobilier,
- questions des habitants et échanges avec les élus.

1. Commission communication :

Frédérique GROLIER invite les participants à suivre l'actualité du Conseil de quartier à la fois sur sa **page Facebook** (<https://www.facebook.com/conseildequartierchamplainanatolefrance/>) et sur les **panneaux d'informations** présents dans tout le quartier. Un tract a également été distribué dans les boîtes aux lettres par les conseillers de quartier, pour informer de la date de cette réunion publique.

2. Commission animation :

Olivier-Louis MIALHE explique que le Conseil de quartier aimerait organiser un moment festif et convivial pour les habitants. Il réfléchit à l'organiser une scène ouverte à l'occasion de la **fête de la musique**, sur le parvis de l'église Notre-Dame.

Autre proposition, relancer un **marché dominical dans la rue Champlain**, qui accueillait déjà au 19^{ème} siècle le « marché aux comestibles. Celui-ci, appelé par la suite « le Petit Marché », a existé jusqu'en 1971. Ce nouveau marché pourrait se tenir les dimanches matins, avec une thématique bio.

Enfin, la commission animation poursuit ses réflexions sur un **projet de street-art**. Une rencontre sur ce thème a eu lieu avec la Mairie. De possibles lieux de réalisations ont été identifiés par les conseillers : les murs de la Maison de Santé (avenue Gambetta), du SAR Boxe (place Champlain), du stade de rugby (boulevard Pouzet) ou des transformateurs électriques. Un participant propose que ce projet soit aussi ouvert aux murs privés des particuliers. Olivier-Louis MIALHE précise que les formes artistiques pourraient être multiples et selon les techniques utilisées, aboutir à un rendu temporaire ou permanent (graff, collage, trompe l'œil, etc). Un habitant suggère aussi la réalisation de murs végétalisés, en particulier pour le site de la Maison de Santé.

Le Conseil de quartier rappelle que la **Fête des Voisins** aura lieu le vendredi 20 mai prochain. A cette occasion, à la demande des habitants, la Ville ferme les tronçons de rues concernées à la circulation et prête des chaises et des tables sur réservation.

3. Commission sécurité :

Laurent ALBINA rappelle que le Conseil de quartier a déjà interpellé la Municipalité sur les **problématiques récurrentes de circulation** des vélos et des trottinettes sur les trottoirs, de nuisances sonores de certains deux roues motorisés et de manque de respect de la limitation de vitesse à 30km/h. Il demande également un renforcement de la signalétique de la zone 30, dont les limites géographiques sont peu claires pour les usagers.

Alain GIORGIS confirme que ces types d'infractions sont sanctionnés par la Police Municipale, qui est à présent équipée d'un sonomètre et d'un radar partagé avec les agents de Tonnay-Charente. Des contrôles ont d'ailleurs été réalisés courant mars, dans les rues du Breuil, Pasteur, du 14 Juillet et avenue Gambetta. Néanmoins, la majorité des dépassements étaient compris entre 35 et 45 km/h. La principale difficulté rencontrée par la Police Municipale est de prendre les contrevenants sur le fait, sachant que bien souvent les automobilistes s'avertissent mutuellement de la présence des forces de l'ordre, par des appels de phares. Concernant les nuisances sonores, Alain GIORGIS explique qu'une campagne spécifique a été menée, qui a abouti à la verbalisation d'une quinzaine de jeunes conducteurs. En complément, il est prévu d'organiser systématiquement un rendez-vous de rappel à l'ordre, en présence des parents et des Polices Nationale et Municipale.

La commission sécurité déplore par ailleurs de nombreux **stationnements problématiques**, en particulier aux angles des carrefours (par exemple au croisement des rues Voltaire et Renan) et sur le parvis de l'église Notre-Dame, de jour comme de nuit. Christèle MORIN confirme que ce parvis n'est en aucun cas un lieu de stationnement. Des contrôles et des verbalisations y sont d'ailleurs réalisés régulièrement. Concernant les carrefours, la réglementation stipule qu'il est interdit de stationner à moins de 5 mètres d'une intersection, afin de maintenir une bonne visibilité. Ponctuellement, des bandes jaunes peuvent être matérialisées, à des angles particulièrement problématiques. C'est le cas de la sortie de l'impasse Naudin, rue du Breuil, qui va d'ailleurs bénéficier d'une remise en peinture.

Le Conseil de quartier déplore par ailleurs que les horodateurs permettant de s'acquitter du stationnement payant, n'offrent pas aux usagers la possibilité de bénéficier du **quart d'heure de gratuité journalier**, comme cela existe sur l'application mobile PrestoPark. Yannick TACHET confirme que les horodateurs mis en place sur le domaine public n'appliquent pas le quart d'heure gratuit, car ils ne permettent pas l'identification des véhicules. Au regard des coûts de ce type de matériel, il n'est pas prévu à ce jour de remplacer les horodateurs existants. Les habitants sont donc encouragés à utiliser l'application mobile.

4. Commission cadre de vie, environnement, salubrité :

Marion PORCHE explique que la commission réfléchit à l'amélioration de la **place Champlain**, afin de lui donner un caractère de parc. Il est proposé de repeindre les bancs existants en couleur, à l'image de ceux de la place Colbert ou de l'aire du jeu pour enfants de la rue du Dressage.

La commission suivra par ailleurs, la mise en place de solutions de **tri à la source des biodéchets** pour les particuliers, qui deviendra une obligation réglementaire à partir du 1^{er} janvier 2024. Ce tri peut être mise en œuvre de différentes façons : compostage individuel, compostage collectif, collecte séparée des bio-déchets en point d'apport volontaire ou en porte à porte. La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan réfléchit actuellement aux modalités de mise en œuvre les plus adaptées pour Rochefort, qui dispose de types d'habitats très variés (maisons individuelles avec ou sans jardins, immeubles collectifs, densité importante selon les quartiers, etc). Le Conseil de quartier souhaiterait quant à lui, qu'un point d'apport enterré soit testé sur son secteur.

Marion PORCHE rappelle que les habitants peuvent participer à l'embellissement de leur rue, en **végétalisant leur façade**. La Mairie réalise deux fois par an, en avril et octobre généralement, des campagnes de percements des trottoirs pour les riverains en ayant fait la demande (via un formulaire disponible en ligne ou en Mairie). Plus d'informations : <https://www.ville-rochefort.fr/vegetalisation-des-rues> ou au 05 46 82 65 65 (Service Proximité).



Enfin, la commission fait le constat de nombreuses **incivilités en terme de propreté**, qui nuisent à l'image du quartier et à la qualité du cadre de vie des habitants (dépôts sauvages de déchets sur les trottoirs, en dehors des jours et horaires des collectes, mégots et papiers dans les caniveaux, containers laissés en permanence sur la voie publique, pieds de façades enherbés, etc). Chacun peut contribuer à améliorer cette situation, par exemple en sortant ses poubelles uniquement à partir de 18h, le jour de la collecte. De plus, le Conseil de quartier va organiser une opération de nettoyage bénévole dans le secteur de la place Champlain, le dimanche 26 juin 2022, afin de sensibiliser le plus grand nombre au respect de la propreté du quartier.

5. Commission urbanisme et immobilier :

Christophe LARGE présente les différents aménagements réalisés dernièrement **autour de l'église Notre-Dame**, à la demande du Conseil de quartier. Ils ont permis notamment de replanter certains espaces verts dégradés par le stationnement de véhicules, de végétaliser une partie des trottoirs, d'améliorer l'accessibilité d'une place de stationnement pour personne à mobilité réduite et d'empêcher le stationnement sur certains trottoirs.

La **Maison de santé pluriprofessionnelle** a ouvert ses portes, rue Champlain, et accueille quatorze professionnels de santé (médecins généralistes, pédiatre, infirmières, psychiatre, nutritionnistes).

La commission se félicite de la mise en place d'un panneau voie sans issue à l'entrée de l'**impasse Jean Vieuille**, comme demandé. Elle propose par ailleurs, la matérialisation au sol des places de stationnement et d'une aire de retournement, dans la partie de la **rue Amiral Meyer** située devant l'ancienne école de médecine navale. Actuellement, les véhicules s'y garent d'une façon anarchique, empêchant parfois les riverains d'utiliser leurs garages.

Le Conseil de quartier relaye la proposition de plusieurs riverains de la **rue Louis Pasteur**, d'y figer le stationnement sur chaussée avec un alternat de côté, afin de faire ralentir les véhicules, comme cela a été fait dans la rue du Breuil. Ils suggèrent également la création d'un rond-point au niveau du futur prolongement de la rue Meyer. Thierry LESAUVAGE confirme l'intérêt de ces propositions, qui vont être étudiées par la Ville.

Enfin, Thierry LESAUVAGE informe les participants de la tenue d'une réunion publique d'information sur le projet immobilier privé de l'**îlot des Fleurs**, le 26 avril 2022, à 18h, au Palais des Congrès.

6. Questions diverses :

Une participante déplore que les haies de certains particuliers gênent le passage des piétons sur le trottoir. Christèle MORIN confirme que les riverains ont l'**obligation de tailler les végétaux** au droit de leur propriété, afin de ne pas empiéter sur le domaine public.

Une habitante de la **rue Francis Poulenc** demande un élagage sévère des tilleuls de la rue, dont les branches ont pris de l'ampleur au fil des années. Éric BOURDAJAUD indique qu'une taille mesurée est réalisée tous les deux ans sur ce type d'arbre, afin de ne pas le fragiliser.

Un riverain de la **rue Lapérouse** propose d'y matérialiser des zones de stationnement en chicanes, afin de faire baisser la vitesse des automobilistes. Thierry LESAUVAGE suggère dans un premier temps la réalisation de contrôles de vitesse.

Enfin, un usager des **Chemins Blancs** s'étonne de la suppression des tables et bancs de pique-nique à cet endroit, qui pourrait être un endroit de convivialité pour les habitants du quartier. Christèle MORIN explique que ce mobilier a été démonté suite à un vandalisme récurrent, mais qu'une amélioration des équipements de cet espace vert est à l'étude.

Pour **contacter** votre Conseil de quartier : champlain.anatolefrance.17300@gmail.com

Pour **toute demande individuelle** concernant votre quartier,
le **Service Proximité** de la Mairie est à votre écoute au **05 46 82 65 65**.

La prochaine réunion publique du Conseil de quartier aura lieu le **jeudi 20 octobre 2022, à 19h**,
au gymnase Anatole France (6-8 rue Anatole France).

